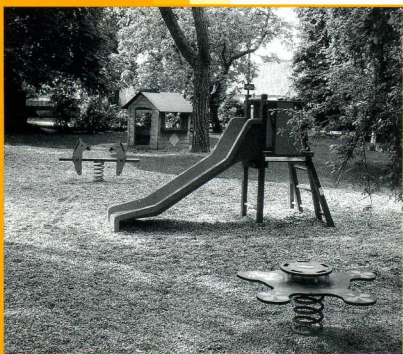


juin 2009 Les Brèves



Bulletin municipal d'information de Cernay-la-Ville



LA MAIRIE RECRUTE OFFRE D'EMPLOI

La mairie recrute 3 agents pour la cantine scolaire (8 heures par semaine/poste). Ces postes pourraient convenir à des étudiants.

Merci d'adresser votre candidature à :

Monsieur le Maire
2, rue de l'Eglise
78720 Cernay-la-Ville

Renseignements à la mairie
auprès de M^{me} Barbault :
01 34 85 21 35

INFOS DIVERSES

- **Opération tranquillité vacances :** contacter la gendarmerie de Chevreuse (01.30.52.15.48) pour signaler toute absence prolongée de votre domicile ;
- Installation d'une nouvelle **pédicure-podologue** au 10, rue de Chevreuse : Laura Nieulon : 01.34.85.26.32 ;
- Pose de deux **nouveaux jeux** à ressorts dans le parc Pelouse ;
- Grand succès pour la **brocante** d'été du 24 mai ;
- Du 10 juin au 30 septembre, **importants travaux** de réhabilitation de la chaussée et des trottoirs sur la **D906 à Saint-Rémy-les-Chevreuse** (du bas de la côte de Versailles jusqu'à l'entrée de Gif). Pas de déviation, circulation sur demi-voies avec feux tricolores de chantiers ;
- Fermeture d'été de la boulangerie : dimanche 12 juillet et du 3 au 19 août inclus.

FERMETURE DU BUREAU DE POSTE

Vous trouverez en encart, les résultats détaillés des 410 questionnaires collectés ainsi que la copie de la lettre de Monsieur le Maire de Cernay adressée au Directeur des ventes de la Poste.

Rappel : il est important de noter que la décision de la fermeture du bureau de Poste n'incombe en aucun cas à la mairie qui, bien au contraire, œuvre depuis des années pour le maintien de ce service.

EDITO

Un accident de 2 roues - qui aurait pu avoir de très graves conséquences - a eu lieu dans la nuit du 23 au 24 mai. Cet accident est dû au fait que des jeunes cernaysiens (mineurs et majeurs), en état d'ivresse, avaient obstrué la D906 et la rue des Moulins avec des barrières de sécurité.

L'arrêté municipal du 17 avril 2009 concernant l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique de 20h à 6h, va permettre à la gendarmerie de poursuivre les contrevenants.

En outre, des actes de vandalisme et des dégradations de bien public ont une nouvelle fois été constatés et ont fait l'objet de dépôt de plaintes.

Les beaux jours arrivant et entraînant des sorties nocturnes prolongées, les rondes de surveillance effectuées par la gendarmerie seront renforcées et la loi sera appliquée dans toute sa rigueur pour toute infraction.

En effet, ces actes intolérables qui nuisent à la sécurité des personnes et des biens doivent cesser.

Le Maire. René MEMAIN

numéro
156

